

COMMUNE DE CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mai 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **ONZE MAI** à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. CHEMARIN Jean-Paul, Maire.

Date d'envoi de la convocation au conseil municipal : **06 mai 2026**

Nombre de conseillers municipaux présents : **15**

Nombre de votants : **15**

MM. CHEMARIN Jean Paul, DUCLOS Yvette, PALAIS Jean-Christophe, LAMBERBOURG Laurence, DEPARDON Pierre, LAVILLE Bernard, METTE Cathie, GAYET Christophe, CANIVET Carole, REVOL Lionel, AUCLAIR Jérôme, BONJOUR Marie-Aimée VERGÈS Anne, MONNIN Élodie, CRESPIN Geoffroy.

Excusé (s) :

Absent (s) :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : BONJOUR Marie-Aimée

Madame BONJOUR Marie-Aimée est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été adressé électroniquement aux membres de Conseil Municipal, et celui-ci n'appelant aucune observation, on passe à l'ordre du jour.

► **Délibération 2026-19 :**

Désignation des représentants de la commune dans les commissions de la CCSB :

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de désigner des membres du Conseil Municipal au sein des différentes commission de la Communauté de Communes SAÔNE-BEAUJOLAIS.

Sont désignés pour siéger les commissions :

- **Sports / Piscine :**
 - _ PALAIS Jean-Christophe
 - _ REVOL Lionel
- **Développement économique / Tourisme :**
 - _ CHEMARIN Jean-Paul
 - _ PALAIS Jean-Christophe
 - _ LAMBERBOURG Laurence
- **Urbanisme / Habitat / Mobilités :**
 - _ CHEMARIN Jean-Paul
 - _ DUCLOS Yvette
 - _ VERGÈS Anne
- **Culture / Patrimoine :**
 - _ LAMBERBOURG Laurence
 - _ BONJOUR Marie-Aimée
 - _ CANIVET Carole
 - _ VERGÈS Anne
- **Environnement / Gestion des déchets / Développement durable :**
 - _ DEPARDON Pierre
 - _ METTE Cathie

- **Social / santé / Petite enfance /Personnes âgées :**

- _ METTE Cathie
- _ MONNIN Élodie
- _ BONJOUR Marie-Aimée
- _ VERGÈS Anne

- **Voirie / Hydraulique / Érosion / Assainissement :**

- _ PALAIS Jean-Christophe
- _ AUCLAIR Jérôme
- _ GAYET Christophe

- **Agriculture / Viticulture / Sylviculture :**

- _ AUCLAIR Jérôme
- _ MUSY Fabrice

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la désignation des membres aux différentes commissions de la CCSB.

► **Délibération 2026-20 :**

Arrêt du PLUi-H : Avis de la Commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le projet du PLUi-H a été arrêté lors de la séance du Conseil Communautaire du 17 février 2026. Les communes membres de la CCSB dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis.

La lecture des différents documents du dossier met en évidence certains éléments qui ne correspondent pas aux attentes de la commune, et notamment

- _ L'absence de la zone inondable du Butecrot.
- _ L'absence de la canalisation de gaz et de ses contraintes sur le territoire.
- _ L'absence de la commune de Corcelles-en-Beaujolais dans la liste des communes concernées par les Orientations d'Aménagement de et de Programmation.
- _ L'absence du linéaire commercial à préserver.
- _ Etc...

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- _ **EMET** un avis DEFAVORABLE pour le PLUi-H, tel qu'il a été arrêté lors du Conseil Communautaire du 17 février 2026.

► **Délibération 2026-21 :**

Remboursement d'une concession au cimetière :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante la vente de la concession M 001 en date du 24/06/2024, pour une durée de 30 ans, pour un montant de 700 €, au nom de Monsieur GENILLON Gérard.

L'urne du défunt inhumé dans la concession a été exhumée en date du 12 mars 2026, selon la volonté du concessionnaire.

Par courriel en date du 30 mars 2026, Monsieur GENILLON a demandé le remboursement de la concession dont il m'a plus utilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- _ **ACCEPTE** le remboursement de 28 années (**soit 653 €**).

► **Délibération 2026-22 :**

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget Principal :

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS ;

Vu le CFU 2025 de la commune de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Yvette DUCLOS, Présidente ad hoc désignée pour la séance.

Considérant que le CFU du Budget Principal fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	+ 754 372.07 €	+ 376 582.44 €
Dépenses	+ 579 290.06 €	+ 389 552.37 €
Résultat de l'exercice	+ 175 082.01 €	- 12 969.93 €
Résultat antérieur reporté	+ 564 450.65 €	- 232 036.36 €
Résultat de clôture	+ 739 532.66 €	- 245 006.29 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Monsieur Le Maire s'étant retiré de la salle,

A l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Principal.

► Délibération 2026-23 :

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe de l'assainissement :

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2025 de la commune de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS ;

Vu le CFU 2025 du budget annexe de l'assainissement de la commune de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Yvette DUCLOS, Présidente ad 'hoc désignée pour la séance.

Considérant que le CFU du Budget Principal fait ressortir les résultats suivants :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes	+ 180 729.98 €	+ 52 694.88 €
Dépenses	+ 162 068.87 €	+ 51 274.14 €
Résultat de l'exercice	+ 18 661.11 €	+ 1 420.74€
Résultat antérieur reporté	+ 77 981.49 €	+ 172 869.88 €
Résultat de clôture	+ 96 642.60 €	+ 174 290.62 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Monsieur Le Maire s'étant retiré de la salle,

A l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Annexe de l'Assainissement.

Tour de table :

BATIMENTS :

- ▶ Deux chauffe-eaux des locations communales ont été changés. L'un était en place depuis 32 ans et l'autre depuis 13 ans.
- ▶ La société qui est intervenue pour la réfection du pan Nord de l'église devrait revenir prochainement afin de reprendre quelques imperfections.

SCOLAIRE :

- ▶ Un prochain d'ouverture d'un accueil périscolaire (Mercredi et vacances scolaires) est à l'étude sur la commune de Villié-Morgon. Un questionnaire sera distribué à l'ensemble des enfants de l'école afin de connaître les besoins des habitants.

COMMUNICATION :

- ▶ Un bulletin d'information est en cours de rédaction, il devrait être finalisé d'ici fin juin.

VOIRIE :

- ▶ La boîte à livres sera installée prochainement, la dalle sera réalisée le 26 mai prochain.
- ▶ La fauche des accotements a été réalisée la semaine dernière.

ENVIRONNEMENT :

▶ Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique la CCSB a engagé des dépenses ces dernières années (12 000 € en 2023, 30 000 € en 2024, et 85 000 € en 2025), Le montant des dépenses étant en nette augmentation, il est envisagé une participation des communes à hauteur de 50 % des frais de destruction. Ce point sera mis à l'ordre du jour une fois les calculs effectués par la CCSB.

La commune a fait l'acquisition de 20 pièges pour lutter contre les frelons asiatiques. Ces derniers seront livrés prochainement.

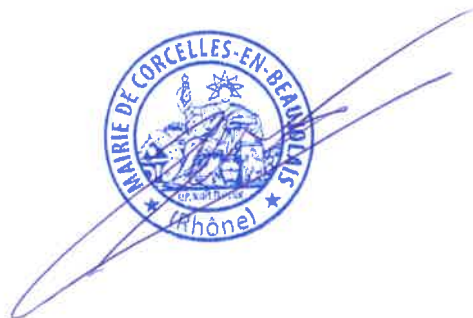
- ▶ Dans le cadre de la réalisation de la plaquette relative aux différents chemins de randonnée de la commune, une

réunion est prévue le 18 mai à 18h.

- La plantation des fleurs se déroulera le 19 mai prochain avec les bénévoles.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Jean-Paul CHEMARIN



Le Secrétaire de séance,
Marie-Aimée BONJOUR

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, representing the signature of Marie-Aimée BONJOUR.